

Le nouveau coronavirus de 2020:

Fiche d'information pour les travailleuses et travailleurs de la santé

Un nouveau coronavirus, le COVID-19, a été identifié comme étant la cause d'une série de cas de pneumonie sévère survenus en décembre 2019 à Wuhan dans la province de Hubei en Chine.

Depuis lors, le virus s'est propagé dans plusieurs pays. De nouveaux cas sont identifiés chaque jour et un grand nombre de travailleuses et travailleurs médicaux qui ont contracté le virus.

À PROPOS DU COVID-19

Bien que nous ayons beaucoup appris sur le COVID-19 en quelques semaines, il y a beaucoup de choses que nous ne savons pas.

Ce que nous savons: Le COVID-19 appartient à la même famille que le SRMO et le SRAS, mais son taux de mortalité est inférieur à celui de ces deux virus

LES SYMPTÔMES

Ce que nous savons: Les symptômes du COVID-19 consistent en de la fièvre ou des symptômes de maladies des voies respiratoires inférieures, comme la toux ou les difficultés respiratoires. De nouvelles données révèlent que de nombreuses personnes atteintes du COVID-19 ne présentent que peu ou pas de symptômes.

Ce que nous ne savons pas: La période infectieuse de certains virus précède les symptômes, tandis que celle d'autres virus coïncide avec les symptômes. Cette période n'a pas encore été déterminée pour le COVID-19.

LA TRANSMISSION

Ce que nous savons: La transmission entre humains est confirmée. Les personnes asymptomatiques peuvent transmettre le virus.

Ce que nous ne savons pas : Nous ne savons pas si la maladie se transmet par contact, gouttelettes ou aérosols.



Les CDC (Centres pour le contrôle et la prévention des maladies) recommandent aux prestataires de soins de santé de procéder au dépistage de l'infection par le coronavirus chez les patients.

Si un patient présente:

- de la fièvre et des symptômes de maladie des voies respiratoires inférieures et qu'il est revenu des régions touchées au cours des 14 derniers jours.
- de la fièvre et des symptômes de maladie des voies respiratoires inférieures et qu'il a été en étroit contact avec une personne dont l'infection au coronavirus a été confirmée au cours des 14 derniers jours.
- de la fièvre accompagnée d'une maladie aiguë grave des voies respiratoires inférieures (par exemple, une pneumonie ou un SDRA) nécessitant une hospitalisation et qu'aucun autre diagnostic n'explique sa condition (par exemple, une grippe), et ce, même si aucune source
- d'exposition n'a été déterminée.

Les prestataires doivent immédiatement informer le service de prévention des infections en milieu hospitalier et le service de santé publique local ou d'État. Les CDC aideront les services de santé publique à prélever, à entreposer et à expédier les spécimens en toute sécurité. Actuellement, les tests de diagnostic ne peuvent être effectués qu'aux CDC. Les laboratoires locaux ne doivent pas tenter de procéder à ces tests.

*Certains patients peuvent ne pas présenter de fièvre, comme les tout petits, les personnes âgées, les personnes immunodéprimées ou celles qui prennent des médicaments pour faire baisser la fièvre. Il faut faire preuve de jugement clinique pour déterminer les tests à effectuer dans ces cas.

PROTECTIONS POUR LES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

Nous ne savons pas encore exactement comment le virus est transmis, mais les CDC recommandent de prévenir les infections et de porter un équipement de protection individuelle (EPI) contre la transmission par voie aérienne, par gouttelettes et par contact puisque les matières infectieuses de petite et grande taille peuvent être inhalées ou absorbées par les muqueuses.

Il faut immédiatement remettre un masque chirurgical aux patients soupçonnés d'être atteints du coronavirus et les placer en isolement, de préférence dans une chambre à pression négative.



Le personnel qui travaille auprès de patients soupçonnés d'être atteints d'une maladie à coronavirus ou dont le diagnostic est confirmé doit prendre des précautions standards, ainsi que des précautions contre la transmission par contact et par voies aériennes. Il doit porter un masque N95 ou un autre plus performant, des gants en nitrile, une blouse et un écran facial pour protéger les yeux, le nez et la bouche des éclaboussures. L'utilisation des protocoles de lavage des mains est essentielle pour prévenir la propagation de l'infection.

Les travailleuses et travailleurs doivent être médicalement autorisés à porter des appareils de protection respiratoire et procéder à des tests d'ajustements lorsqu'ils et elles portent des masques qui offrent un ajustement serré (par exemple, un masque jetable N95 certifié par le NIOSH). Ils et elles doivent être formés pour porter correctement les appareils de protection respiratoire, les retirer et en disposer en toute sécurité, ainsi que pour connaître les contre-indications médicales au port de ces appareils. Les travailleuses et travailleurs doivent recevoir une formation d'appoint sur la marche à suivre pour enfiler et retirer correctement l'EPI. Le règlement de l'Occupational Safety and Health Administration sur les appareils de protection respiratoire vous donne le droit d'exiger une formation et des tests d'ajustement.

CE QUE LES EMPLOYEURS DOIVENT FAIRE POUR SE PRÉPARER

- Donner une formation et de l'information sur le virus et sur la manière de reconnaître les cas potentiels.
- Mettre en place des protocoles de dépistage pour trouver rapidement les patients présentant des symptômes qui reviennent de voyage ou qui ont été exposés au COVID-19 et qui pourraient de ce fait être infectés par le virus.
- Procéder à l'isolement rapide des patients présentant des cas possibles ou suspects de COVID-19. Ces patients doivent être placés dans des chambres d'isolement des infections aéroportées dans la mesure du possible jusqu'à ce que le COVID-19 ait été éliminé ou que le patient se soit rétabli.
- Veiller à ce que les salles d'isolement des infections aéroportées offrent une protection au personnel et aux patients (par exemple, en veillant à ce que les salles conservent une pression négative ou en s'assurant que la porte est toujours fermée).



- Fournir l'équipement de protection individuelle (EPI) aux travailleuses et travailleurs de la santé qui s'occupe de patients présentant une possible infection au COVID-19. Les EPI doivent comprendre des masques N95 et une protection des yeux ou des appareils respiratoires à adduction d'air filtré, ainsi que des gants, des blouses et d'autres EPI pour la protection contre les gouttelettes et les aérosols.
- S'assurer qu'il y a suffisamment de personnel pour fournir des soins aux patients en toute sécurité.

En tant que syndicat de travailleuses et travailleurs de la santé, nous respectons et prenons soin de personnes de toutes les nationalités et ethnies. Nous sommes conscients que le dépistage du coronavirus doit être fondé sur l'exposition probable d'une personne au virus et non pas sur sa langue ou sa couleur de peau. Nous favoriserons et encouragerons un traitement respectueux de toutes les patientes et de tous les patients, ainsi que des membres des équipes pendant cette période difficile. L'UIES continuera de surveiller l'évolution de l'épidémie et fournira d'autres documents pour aider ses membres à se protéger et à protéger leur collectivité.

POUR OBTENIR LES INFORMATIONS LES PLUS RÉCENTES

La situation évolue rapidement. Veuillez consulter les liens ci-dessous pour obtenir les informations les plus récentes.

- Les rapports de situation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS):
 https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports
- Les informations et recommandations des US Centers for Disease Control and Prevention (CDC) relativement au nouveau coronavirus:
 - https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-nCoV/summary.html https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/infection-control/control-recommendations.html
- Les lignes directrices provisoires des U.S. Centers for Disease Control and Prevention (CDC) pour les travailleuses et les travailleurs de la santé:
 https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-nCoV/hcp/clinical-criteria.html
- La répartition géographique des cas de COVID-19 publiée par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies :

4